



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-196

Déposé le : 12.06.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

Titre de l'interpellation

**Drogues : dissuasion par l'illustration**

Texte déposé

La consommation de drogues véhicule un côté glamour. La consommation festive (ou récréative) rencontre beaucoup de succès. Cocaïne, ecstasy, MDMA, amphétamines et hallucinogènes se popularisent notamment auprès des plus jeunes. Cette banalisation met en danger les consommateurs. Débutant habituellement par une consommation occasionnelle, la prise de drogues peut rapidement devenir beaucoup plus régulière. Par ailleurs, une consommation plus espacée, voire une prise de drogue unique, suffit parfois à provoquer des effets dévastateurs sur la santé, la réputation ou la socialisation. Ces éléments ressortent notamment du Forum Addictions du 31.05.2018 organisé par l'Etat de Vaud, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive et l'organisation REL'IER.

Le trafic de drogue est un marché. Bien que les opportunités de consommation soient multiples en particulier pour les plus jeunes, agir sur l'offre n'est pas suffisant. Toute politique efficace de lutte contre la drogue doit aussi intervenir sur la demande. Le premier des quatre piliers de la politique suisse en matière de drogues porte précisément sur la prévention.

La formation au secondaire I et II (formation professionnelle et formations générales) constitue un moment charnière pour dispenser un message de prévention aussi large et étendu que possible. Conscients qu'il est illusoire d'éviter le sujet tant il est vrai que vu les sollicitations multiples, un jeune sera tôt ou tard confronté à des offres de substances, les députés soussignés appellent de leurs vœux un renforcement de la prévention dans les parcours de formation. Partisans d'une approche préventive intégrant l'intervention et les échanges avec d'anciens toxicomanes et présentant les effets concrets liés à la consommation de drogues, les députés signataires adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercie d'ores et déjà pour ses réponses :

1. a. Quel pourcentage de personnes en formation (secondaire I et II) assistent à des cours de prévention sur les drogues, à quel moment de leur parcours de formation et avec quels contenus ?

b. Si cette couverture est incomplète, dans quel délai le Conseil d'Etat prévoie-t-il d'atteindre l'ensemble des personnes en formation ?

2. Dans ces cours, comment les prestataires sensibilisent les personnes en formation aux effets concrets de la drogue sur leur santé, leur socialisation et leur réputation ?

3. a. Le Conseil d'Etat prévoie-t-il d'intégrer le témoignage d'anciens toxicomanes dans les cours dispensés par les prestataires ?

b. Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

4. Qu'en est-il des actions de prévention et de sensibilisation envisagées sur les différentes drogues notamment telles qu'elles ressortent du Forum Addictions du 31.05.2018 ?

Lausanne, le 11 juin 2018

Jean Tschopp

Souhaite développer

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

x

Ne souhaite pas développer

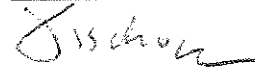
Γ

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croc Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Deillon Fabien

Démétriades Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Epars Olivier

Evéquo Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Freymond Cantone Fabienne

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Gross Florence

Guignard Pierre

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre